

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE
« EPESENS PACA SOLIDAIRE »**

Le Conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise « **EPESENS PACA SOLIDAIRE** » (ci-après dénommé « le Fonds »), agréé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, s'est réuni le **vendredi 17 avril 2025 de 10h30 à 12h en présentiel (Salle Frioul – Site MH Avenue Gabès – Marseille) et en Visio Teams** sur convocation de la société de gestion ou de l'entreprise et afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

La liste des présents¹ est annexée au présent procès-verbal.

Nombre de pouvoirs annexés au présent procès-verbal pour cette réunion : **5 pouvoirs**.

Composition du conseil de surveillance :

Le conseil de surveillance, institué en application de l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier, est composé de **3** membres:

- Soit 2 membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élus directement ou indirectement (à préciser) par les porteurs de parts (ou désignés par le(s) comité(s) [ou le(s) comité(s) central(aux)] de la ou des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales) (à préciser).
- Et 1 membre représentant l'entreprise (chaque entreprise ou groupe), désignés par la direction de l'entreprise (chaque entreprise ou groupe).

Dans tous les cas, le conseil de surveillance est composé pour moitié au moins de membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe.

Quorum :

Le conseil ne peut se réunir valablement que si au moins 2 de ses membres sont présents ou représentés.

Désignation du président du conseil de surveillance

Le Président du Conseil de Surveillance est élu en séance pour une durée d'**1 an** renouvelable parmi les membres représentant les porteurs de parts salariés ou anciens salariés de l'Entreprise. Son mandat prend effet à l'issue du Conseil au cours duquel il a été procédé à son élection.

A l'issue des délibérations, **M. Vincent PISANI** est élu Président du Conseil de surveillance. Son mandat prend effet immédiatement et conformément au règlement du Fonds.

Ordre du jour :

- I- Point macroéconomique
- II- Reporting de gestion financière
- III- Proposition de fusion-absorption du FCPE EPESENS PACA SOLIDAIRE dans le FCPE MH EPARGNE DIVERSIFIE EQUILIBRE SOLIDAIRE (Part A)
- IV- Approbation du rapport annuel 2024
- V- Pour information du Conseil : Mécanismes de gestion de la liquidité : mise en place d'un second mécanisme (swing pricing) -> ce fonds étant soumis à cette obligation réglementaire, à mettre en œuvre avant le 16/04/2026

VT

¹ Chaque représentant salarié des porteurs de parts du Fonds doit être obligatoirement porteur d'au moins 1 part du Fonds.

I. Point macro-économique

Un point macro-économique complet a été réalisé en séance par Timothee MALPHETTES, le gérant du fonds.

II. Point sur les performances du Fonds

Un Reporting de gestion et une présentation des performances passés ainsi que des perspectives de marchés ont été réalisés en séance par Timothee MALPHETTES, le gérant du fonds.

III. Proposition de fusion-absorption du FCPE EPSSENS PACA SOLIDAIRE dans le FCPE MH EPARGNE DIVERSIFIEE EQUILIBRE SOLIDAIRE (Part A)

Il est proposé au Conseil de surveillance de fusionner le FCPE EPSSENS PACA SOLIDAIRE dans le FCPE MH EPARGNE DIVERSIFIEE EQUILIBRE SOLIDAIRE. Cette opération consiste à transférer l'intégralité des parts du FCPE « EPSSENS PACA SOLIDAIRE » vers le FCPE « MH EPARGNE DIVERSIFIEE EQUILIBRE SOLIDAIRE » part A.

La fusion entraînera la dissolution du FCPE « EPSSENS PACA SOLIDAIRE ».

La stratégie d'investissement sera désormais ciblée sur les actions et des titres de taux situés principalement en Zone Euro, avec :

- Une poche d'émetteurs régionaux, pour 40% minimum de l'actif net, remplacée par des émetteurs situés dans une zone géographique plus large (Zone Euro), ainsi qu'une exposition aux pays émergents jusqu'à 20% de l'actif net,
- Une augmentation de l'exposition aux marchés actions qui passe de 65% à 70% maximum de l'actif net ;
- Une poche de titres spéculatifs représentant toujours jusqu'à 10% de l'actif net
- Un niveau de risque maintenu à 3 à sur 7,
- Le maintien d'une approche prenant en compte des critères ESG, et d'une poche de titres solidaires.

L'opération entrainera une baisse potentielle des frais :

Les frais de gestion financière seront portés de 0,74 % à 0,75% maximum de l'actif net, tandis que les frais de fonctionnement et autres services passeront de 0,10% à 0,05% maximum de l'actif net par an. Les frais indirects connaîtront également une baisse de 0,891% à 0,50% maximum de l'actif net.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil de surveillance procèdent au vote,

- *Nombre de voix pour : 8*
- *Nombre de voix contre : 0*
- *Abstentions : 0*

Résolution adoptée

IV. Rapport annuel (exercice 2024)

Le rapport annuel de l'exercice 2024 (rapport de gestion, rapport général du Commissaire aux comptes, comptes annuels et politique d'engagement actionnarial) a été présenté et commenté.

Après avoir répondu aux questions posées, le rapport annuel de l'exercice 2024 a été soumis à approbation.

- *Nombre de voix pour : 8*
- *Nombre de voix contre : 0*
- *Abstentions : 0*

Le rapport annuel de l'exercice 2024 a été approuvé

VT

V. Information du Conseil de Surveillance

Mécanismes de gestion de la liquidité : Mise en place d'un second mécanisme

La réglementation européenne impose, à partir de 2026, que tous les fonds ouverts disposent d'au moins deux outils de gestion de la liquidité (conformes à la directive AIFM 2). Les fonds monétaires (conformes au règlement MMFR) ne sont tenus d'avoir qu'un seul outil minimum.

Pour rappel, votre fonds est déjà équipé d'un premier mécanisme de gestion de la liquidité avec le dispositif de plafonnement des rachats (ou GATES en anglais).

Mise en place d'un second mécanisme de gestion de la liquidité : le mécanisme de SWING PRICING (ajustement de la valeur liquidative) :

Les membres du conseil de surveillance sont informés que Sienna Gestion envisage de mettre en place un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (ou Swing Pricing en anglais).

Ce dispositif vise à protéger les porteurs déjà présents dans le fonds en faisant payer les frais de transaction et de liquidité aux porteurs qui entrent ou sortent du fonds.

Si ce mécanisme est adopté, le règlement du fonds décrira sa méthodologie conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05.

Ce mécanisme deviendra obligatoire le 16 avril 2026.

Le conseil de surveillance est informé et prend acte que la Société de gestion introduira au plus tard le 16 avril 2026, le mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative. Les porteurs de parts seront informés par tout moyen (espace personnel du teneur de comptes) de cette mise en conformité.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent extrait de Procès-verbal qui, après lecture, est signé par le président de séance et un membre du conseil présent.

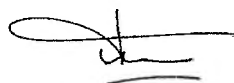
Selon l'instruction AMF n°2011-21, une copie de ce procès-verbal sera adressé dans les meilleurs délais à la société de gestion.

Fait à Marseille le 17 avril 2026



Le président de séance :

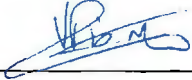
M. Vincent PISANI
Membre du conseil de surveillance



Un membre du conseil présent :

Mme Valérie TONNETI
Membre du conseil de surveillance

Annexe 1 – Liste d’Emargement membres présents ²

Nom Prénom	Signature
Mme Valérie TONNETI	Présente par Visio Teams – Cf mail d’attestation de présence
M. Bruno CAPIEU	Présente par Visio Teams – Cf mail d’attestation de présence
M. Vincent PISANI	
M. POTHIER Stéphane	Pouvoir donné au Pdt du CS annexé aux présentes
M. Cyril HETZEL	Pouvoir donné au Pdt du CS annexé aux présentes
M. Jacques Henri MARIN	Pouvoir donné au Pdt du CS annexé aux présentes
Mme Anne TATTEGRAIN	Pouvoir donné au Pdt du CS annexé aux présentes
M. Muriel VALANCONY	Pouvoir donné au Pdt du CS annexé aux présentes

² Chaque représentant salarié des porteurs de parts du Fonds doit être obligatoirement porteur d’au moins 1 part du Fonds.

Philippe MOREL-DEVILLE

De: TONETTI Valérie <v.tonetti@tunnelprado.com>
Envoyé: lundi 27 avril 2026 16:43
À: Philippe MOREL-DEVILLE
Objet: RÉ: Conseil de Surveillance Epsens PACA Solidaire // PV pour signature
Pièces jointes: PV CS PACA V1 VP signé par VT.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Philippe,

Ci-joint le PV du conseil signé.

Je soussignée Valérie TONETTI, certifie avoir participé au CS du FCPE Epsens PACA Solidaire et avoir participé au vote de l'ensemble des délibérations soumises au vote.

Bonne réception,
Valérie

Valérie TONETTI
Assistante technique

--
T 04.91.80.88.87
M v.tonetti@tunnelprado.com
W tunnelprado.com



De : Philippe MOREL-DEVILLE <philippe.moreldeville@malakoffhumanis.com>
Envoyé : lundi 27 avril 2026 15:45
À : TONETTI Valérie <v.tonetti@tunnelprado.com>
Objet : Conseil de Surveillance Epsens PACA Solidaire // PV pour signature
Importance : Haute

Bonjour Valérie,

Encore merci pour votre présence à l'occasion de ce CS.

Philippe MOREL-DEVILLE

De: Bruno CAPIEU <bruno.capieu@ortec.fr>
Envoyé: mercredi 22 avril 2026 09:52
À: Philippe MOREL-DEVILLE
Objet: RE: Convocation Conseil de Surveillance FCPE Epsens PACA Solidaire

Bonjour Philippe,

Merci pour avoir ouvert l'accès à une participation à distance.

Cela m'a permis :

- ✓ d'avoir un point sur la conjoncture économique
- ✓ de participer à la désignation du président de séance
- ✓ de parcourir rapidement le rapport d'activité de l'exercice 2024, ainsi que le rapport du CAC, que nous avons pu consulter auparavant, et de l'approuver
- ✓ d'avoir une présentation des raisons pour proposer la fusion du fonds dans le fonds MHE Diversifié Equilibre Solidaire, les réponses à nos interrogations à ce sujet, puis de l'approuver
- ✓ d'avoir des informations sur la mise en place du dispositif d'ajustement de la valeur liquidative « swing pricing » sur ces fonds

Cordialement,
Bruno Capieu

Secrétaire
CSE SOM Ligeron

bruno.capieu@ortec.fr

De : MALAKOFF HUMANIS EPARGNE CS <cs@malakoffhumanis.com>
Envoyé : vendredi 10 avril 2026 16:42
À : Bruno CAPIEU <bruno.capieu@ortec.fr>
Objet : Convocation Conseil de Surveillance FCPE Epsens PACA Solidaire

Message externe: Ne soyez pas la faille ! Chaque clic peut être une menace: gare aux Liens & aux Pièces-Jointes !

External message: Don't be the flaw ! Every clic can be a threat: beware of Links & Attachments !

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que la prochaine réunion du Conseil de Surveillance du **Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Epsens PACA Solidaire (1113) »** se tiendra le 17 Avril 2026.

Vous trouverez, en pièce jointe de ce courriel, votre **convocation** précisant la date, l'heure et l'ordre du jour de cette séance ainsi qu'un formulaire de pouvoir, à nous retourner complété si vous ne pouvez pas assister à la réunion.

Pour vous inscrire, donner pouvoir, vous faire représenter, connectez-vous à votre espace dédié grâce à votre identifiant rappelé ci-dessus. Ou par retour de mail à l'adresse suivante : CS@malakoffhumanis.com

**Conseil de Surveillance
Du FCPE
Epsens PACA Solidaire (1113),**

Le 17/04/2026 de 10h30 à 12h30,
Dans nos locaux : Malakoff-Humanis - 2 Bd de Gabès - 13008 Marseille
2^{ème} étage / salle de réunion Frioul.

MEMBRE DU CONSEIL

Je soussigné(e) (nom, prénom) : HETZEL Cyril

Agissant en qualité de représentant de la société : Mutuel Value Labs SA

Adresse : c/o Corrapid Rue de la Corrapid 26
1204 GENEVE, SUISSE

E-mail : cyril.hetzel@com.org

Collège : ☒ Direction de l'Entreprise ☐ Salarié de l'Entreprise

☐ Participera à la réunion

POUVOIR

☒ Ne participera pas à la réunion du Conseil de Surveillance du FCPE ..Epsens.... (1113),

☒ Donne pouvoir au Président de séance

☐ Donne pouvoir à : _____

Pour me représenter au Conseil de Surveillance du FCPE ..Epsens.... (1113),

En conséquence, assistera à la réunion du conseil de surveillance, signera les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendra part à toute délibération, émettra tout vote et plus généralement accomplira toute formalité nécessaire.

Fait à : Genève

le : 03/04/2026

Signature
(précéder la signature de la mention
« BON POUR POUVOIR »)

Bon pour pouvoir 

Retournez-nous ce document par e-mail :
CS@malakoffhumanis.com

Conseil de Surveillance
Du FCPE
Epsens PACA Solidaire (1113),

MEMBRE DU CONSEIL

Je soussigné(e) (nom, prénom) : MARIN Jacques-Henri Jean

Agissant en qualité de représentant de la société : _____

Adresse : 12 rue Choignee

94210 SAINT MAUR DES FOSSÉS

E-mail : jacqueshenri.marin@gmail.com

Collège : ☒ Direction de l'Entreprise ☐ Salarié de l'Entreprise

☐ Participera à la réunion

POUVOIR

☒ Ne participera pas à la réunion du Conseil de Surveillance du FCPE (.....),

☒ Donne pouvoir au Président de séance

☐ Donne pouvoir à : _____

Pour me représenter au Conseil de Surveillance du FCPE (.....),

En conséquence, assistera à la réunion du conseil de surveillance, signera les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendra part à toute délibération, émettra tout vote et plus généralement accomplira toute formalité nécessaire.

Fait à : St Maur des Fossés

le : 14/04/2026

Signature
(précéder la signature de la mention
« BON POUR POUVOIR »)

Bon pour
pouvoir

Retourner nous ce document par e-mail :
CS@malakoffhumanis.com

**Conseil de Surveillance
Du FCPE
Epsens PACA Solidaire (1113),**

Le 17/04/2026 de 10h30 à 12h30,
Dans nos locaux : Malakoff-Humanis - 2 Bd de Gabès - 13008 Marseille
2^{ème} étage / salle de réunion Frioul.

MEMBRE DU CONSEIL

Je soussigné(e) (nom, prénom) : ROTHLER STEPHANE

Agissant en qualité de représentant de la société : GAIESSE France

Adresse : 687 1^{ère} Avenue FI CARROS
06510 CARROS

E-mail : stephane.rothler@guimer.fr

Collège : ☐ Direction de l'Entreprise ☒ Salarié de l'Entreprise

☐ Participera à la réunion

POUVOIR

☒ Ne participera pas à la réunion du Conseil de Surveillance du FCPE EPSENS (PACA)

☒ Donne pouvoir au Président de séance

☐ Donne pouvoir à : _____

Pour me représenter au Conseil de Surveillance du FCPE (.....),

En conséquence, assistera à la réunion du conseil de surveillance, signera les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendra part à toute délibération, émettra tout vote et plus généralement accomplira toute formalité nécessaire.

Fait à : CARROS

le : 13/4/2026

Signature
(précéder la signature de la mention
« BON POUR POUVOIR »)

Bon pour pouvoir


Retournez-nous ce document par e-mail :
CS@malakoffhumanis.com

Conseil de Surveillance
Du FCPE
Epsens PACA Solidaire (1113),

Le 17/04/2026 de 10h30 à 12h30
Dans nos locaux : Malakoff Humanis - 2 Bd de Cuba - 13008 Marseille
2^{ème} étage / salle de réunion F1011

MEMBRE DU CONSEIL

Je soussigné(e) (nom, prénom) : Muuel VALANCONY

Agissant en qualité de représentant de la société : INSTITUT Avenir PROVENCE

Adresse : 548 bd du Rouéchal Ivin
04100 MANSQUE

E-mail : muuel.valancony@iap.asso.fr

Collège : ☐ Direction de l'Entreprise ☒ Salarié de l'Entreprise

☐ Participera à la réunion

POUVOIR

☒ Ne participera pas à la réunion du Conseil de Surveillance du FCPE 1113

☒ Donne pouvoir au Président de séance

☐ Donne pouvoir à : _____

Pour me représenter au Conseil de Surveillance du FCPE 1113

En conséquence, assistera à la réunion du conseil de surveillance, signera les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendra part à toute délibération, émettra tout vote et plus généralement accomplira toute formalité nécessaire.

Fait à : Mansque

le : 16/04/26

Signature
(précéder la signature de la mention

« BON POUR POUVOIR ») Bon pour pouvoir
H. Valancony

Retournez nous ce document par e-mail :
CS@malakoffhumanis.com

Conseil de Surveillance

Du FCPE

Epsens PACA Solidaire (1113),

Le 17/04/2026 de 10h30 à 12h30,

Dans nos locaux : Malakoff Humanis - 2 Bd de Gabès - 13008 Marseille

2^{ème} étage / salle de réunion Filoull.**MEMBRE DU CONSEIL**Je soussigné(e) (nom, prénom) : L Anne TATTEGRAINAgissant en qualité de représentant de la société : L INSTITUTE Avenir PROVENCEAdresse : L 548 bd du Maréchal Juin04100 MANOSQUEE-mail : L anne-tattegrain@iap.asso.frCollège : ☒ Direction de l'Entreprise ☐ Salarié de l'Entreprise☐ Participera à la réunion**POUVOIR**☒ Ne participera pas à la réunion du Conseil de Surveillance du FCPE 1113☒ Donne pouvoir au Président de séance☐ Donne pouvoir à : _____Pour me représenter au Conseil de Surveillance du FCPE 1113

En conséquence, assistera à la réunion du conseil de surveillance, signera les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendra part à toute délibération, émettra tout vote et plus généralement accomplira toute formalité nécessaire.

Fait à : L Manosquele : L 20/04/26

Signature
(précéder la signature de la mention
« BON POUR POUVOIR »)

Bon pour pouvoir


Requiescitez votre document personnel
à Malakoff Humanis